

plans de cette œuvre monumentale; la cause a été jugée par les habiles rédacteurs de la bibliothèque de l'École des chartes. (Septembre et octobre 1847.)

Le point capital et incontestable, ont-ils dit, c'est que Jehan Perréal a non-seulement composé les dessins du *couvent* et de l'*église* de Brou, en 1505, mais que, depuis cette date jusqu'en 1508, il dirigea et mena à son entier achèvement la construction des *bâtiments claustraux*. Il commençait celle de l'église, lorsqu'il fut remplacé par Van-Boghem, envoyé de Flandre.

Ce dernier, acceptant tout d'abord les plans de son devancier, devait se borner à reculer de quelques pieds le tracé déjà fait pour creuser les fondations; mais il est facile de se convaincre, par l'examen des lieux, que ce reculement n'a pas eu lieu, et puisque la saillie de vingt pieds, entre la façade de l'église et l'alignement des murs extérieurs du couvent, existe encore aujourd'hui, il y a lieu d'en conclure que le plan primitif n'a pas été modifié.

Quant aux autres modifications que Van Boghem a pu se permettre dans la suite, on doit juger qu'elles ne furent pas très-considérables, d'après ce fait que Marguerite d'Autriche était si éprise des dessins de Perréal, qu'elle ordonna, par une clause de son testament, *de les suivre après sa mort, au cas où elle ne vivrait pas assez pour les faire exécuter elle-même.*

A l'égard des tombeaux, les termes du marché passé en 1526 avec le sculpteur suisse, Conrad Meyt, avaient fait croire que les modèles fournis par Michel Colombe ayant été abandonnés, Van Boghem en avait fait d'autres à la place; *mais personne n'est en droit de soutenir que les mausolées de Brou s'éloignent, pour l'ordonnance et la décoration, des modèles envoyés par le sculpteur français.* Dans cette expression de *portrait fait par Van-*